



DDCSPP de l'Allier



**Epizootie de FCO dans l'Allier
CROPSAV - 9 avril 2019**

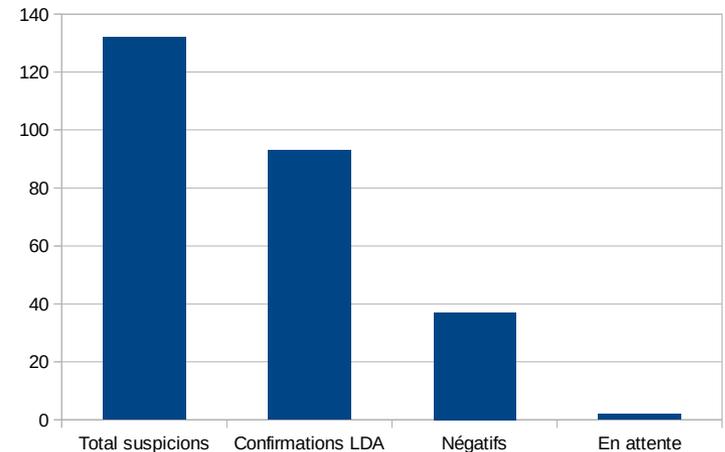


Epizootie de FCO : Chronologie des faits

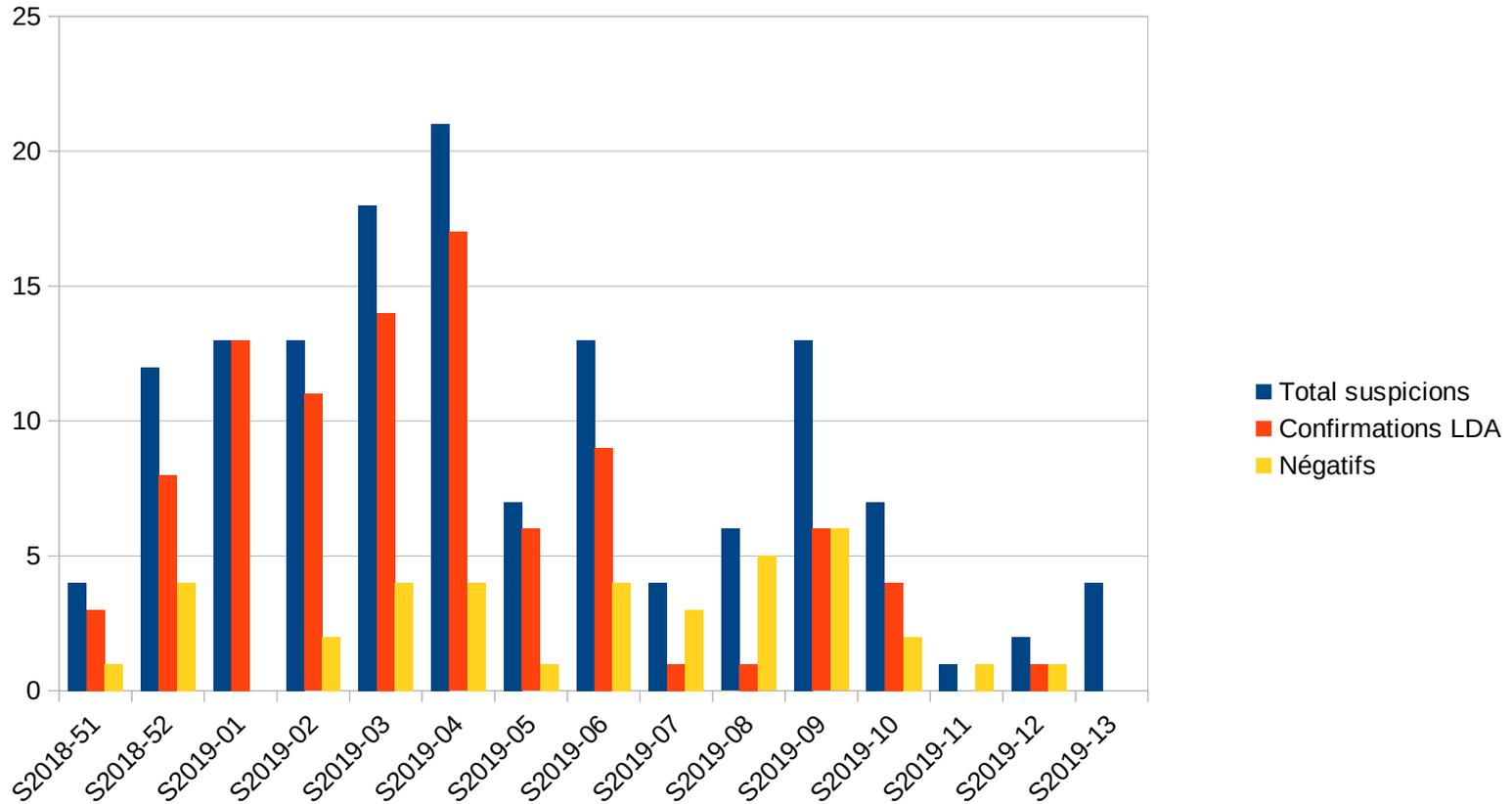
Mi-décembre 2018 : premiers signalements de suspicions cliniques sur des veaux nouveaux-nés « débilisés »

19/12 : rappel aux vétérinaires sanitaires sur les modalités de notification, de gestion et de prise en charge des suspicions cliniques de FCO

Au 29/03/2019 :
132 suspicions cliniques
70 % confirmées FCO8
par le LDA

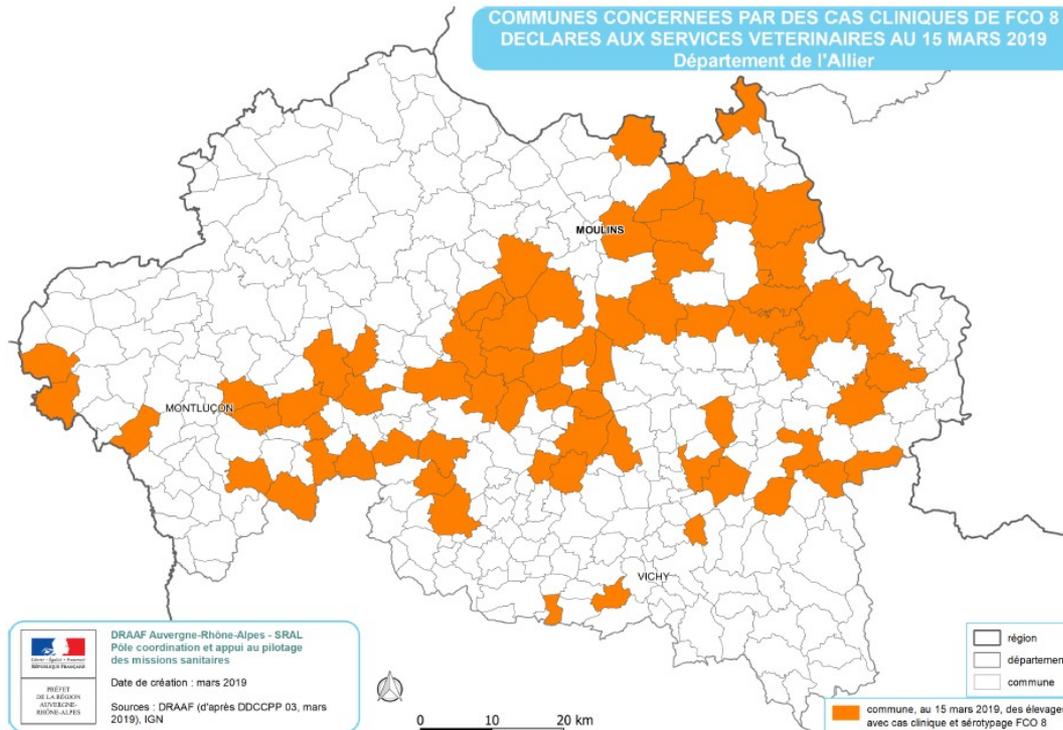


Epizootie de FCO : Chronologie des faits



- Pic fin janvier 2019
- Puis diminution progressive du nombre de cas confirmés
- Interprétation difficile : sensibilité vétérinaire/éleveur

Epizootie de FCO : Répartition géographique



- 71 communes touchées au 29/03
- Répartition inégale : nord-ouest du département épargné ?
- Allier = seul département aussi impacté au sein de la région

AURA

Epizootie de FCO : discussion

- Vêlages d'automne et cheptels souches vaccinés apparemment épargnés
- Printemps très humide puis chaud → favorable à l'activité vectorielle pendant la gestation
- Transmission du virus FCO par voie transplacentaire



Veaux nés aveugles et chétifs : une infection transplacentaire par le BTV-8 serait en cause

ÉPIDÉMIOLOGIE

« Depuis mi-décembre 2018, des cas de veaux nés aveugles, chétifs et qui meurent en quelques jours ont été rapportés dans différents départements en France continentale », alerte la Plateforme Epidémiosurveillance en santé animale (ESA) dans une publication du 12 mars.

En hausse depuis janvier

Ces cas auraient considérablement augmenté depuis janvier.

Selon les analyses effectuées dans les laboratoires départementaux (PCR positives sur des échantillons de sang de veaux) et, au LNR** Anses**, du laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort (PCR positives dans le sang et la rate de veaux), il est très probable que ces signes cliniques soient attribuables au sérotype B du virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO, BTV-8), explique la plate-forme.

Au 11 mars, le LNR FCO de l'Anses avait reçu et analysé 418 échantillons de sang de veaux

veaux : 84 % étaient positifs en RT-PCR au virus de la FCO de sérotype B.

En outre, le LNR a testé trois encéphales de ces veaux qui se sont révélés négatifs vis-à-vis du virus Schmallenberg, autre cause possible de ce type de manifestation clinique. Cependant, selon la plate-forme, « on ne peut (...) pas totalement exclure Schmallenberg et il conviendrait de tester un plus grand nombre de cas »***.

Investigations en cours

« La détection de veaux positifs à la PCR (pour la FCO, NDLR), âgés de moins d'une semaine et nés pendant la saison d'inactivité vectorielle, semble indiquer une infection intra-utérine de ces veaux », poursuit-elle.

Il semblerait que, dans les fermes touchées, 2 à 15 % des veaux nouveau-nés ont été infectés.

« Des investigations sont actuellement en cours pour étudier plus précisément ce phénomène, en partenariat avec les acteurs locaux », précise la Plateforme ESA. M.J.

* LNR : Laboratoire national de référence.

« Dans les fermes touchées, 2 à 15 % des veaux nouveau-nés sont infectés. »



Le virus Schmallenberg - comme ici - ne semble pas en cause, même si des investigations complémentaires sont nécessaires.

Paul Gouret

** Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
*** La borne supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % par la méthode exacte pour un total de 9 positifs sur trois tests est de 71 %.

Extrait de La Dépêche vétérinaire
(23/03/19)

Epizootie de FCO : Action locale

31 JANVIER 2019 • L'ALLIÉ AGRICOLE N° 1205

DANS L'ALLIÉ

AU FIL DE LA SEMAINE

SANITAIRE Depuis la mi-décembre on constate une recrudescence de cas cliniques de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) dans les élevages de bovins allaitants. La vaccination est fortement conseillée.

La FCO de retour dans l'Allier

OFFICIELLEMENT ont été recensés à la DDCSPP de l'Allier plus de soixante quinze déclarations de suspicions cliniques de FCO par les vétérinaires sanitaires qui ont été validées et qui ont donné lieu à la réalisation de prélèvements et d'analyses. Parmi ces déclarations, une soixantaine ont donné lieu à des résultats qui laissent apparaître que 84% des suspicions cliniques déclarées se confirment. Au niveau clinique, les symptômes se caractérisent par quelques avortements mais surtout des nouveau-nés qui présentent des troubles nerveux, de la vue et locomoteurs (veaux tétaut difficilement, qu'il faut mater). Une situation généralisée à l'ensemble du territoire départemental. Seul le nord-ouest de l'Allier semble épargné. Dans certains élevages on note jusqu'à une dizaine de veaux, voire plus, qui sont touchés. Une contamination pendant la gestation de la vache, probablement au cours du printemps 2018. Période où le moustique, vecteur de la maladie, était en pleine activité, du fait d'un printemps assez doux et pluvieux. Des conditions climatiques associant chaleur et humidité favorisant son développement, contraignant ainsi les vaches gestantes pendant le développement du fœtus. La sécheresse de l'année passée, qui a été défavorable à la qualité de la couverture herbivore, a pu induire une baisse d'immunité des animaux. Des animaux qui se sont aussi, sans doute,

rapprochés des mares infestées de parasites pour s'alourdir. Autre origine possible: l'abandon quasi généralisé de la vaccination par les éleveurs du fait de l'absence de signes cliniques ces dernières années. Le virus FCO de sérotype 8 mis en évidence est apparu dans le département en 2008 puis réapparaît en 2015. Par ailleurs, certains mouvements internationaux de bovins qui ont lieu au départ de l'Allier nécessitent de réaliser des analyses pour rechercher la FCO. Or, depuis juillet 2008, on constate que 32 % des animaux testés dans ce cadre sont porteurs du virus de sérotype 8. Des animaux positifs qui ne sont donc pas échangés ou exportés comme ils auraient dû l'être initialement.

La principale mesure pour lutter contre la propagation de la maladie reste la vaccination des reproducteurs mâles et femelles qui devra être achevée de préférence quinze jours avant la mise à la reproduction (précision d'usage pour toutes les vaccinations). L'éleveur peut vacciner lui-même ses reproducteurs. En revanche, pour les animaux destinés aux échanges intra-communautaires et aux exportations, par exemple les broutards, c'est au vétérinaire sanitaire de l'effectuer. En effet, ces animaux font l'objet d'une certification sanitaire et la vaccination est soumise à condition à celle-ci. Pour les animaux destinés à l'export il est préconisé de les vacciner dès le minimum de deux mois et demi,

permettant ainsi l'installation d'une immunité plus précoce. Une situation qui entraîne des surcoûts tant en termes de vaccination que de débouchés. Il est rappelé que chaque éleveur a l'obligation de déclarer un vétérinaire sanitaire mandaté par l'Etat pour la surveillance de son cheptel; la majorité des vétérinaires est habilitée. Un vaccin efficace contre la maladie publique semble épargné. Un vaccin disponible auprès des vétérinaires à la charge des éleveurs. A ce jour aucun financement public de la vaccination n'est prévu. À noter que pour les exploitations touchées par la FCO, il n'y a aucune mesure coercitive de prévue par la réglementation (mise sous surveillance, interdiction de mouvements ou arrêt professionnel). La seule contrainte éventuelle est que certains pays tiers exigent que les cheptels d'origine des animaux exportés n'aient pas connu de cas cliniques de FCO depuis un délai prédéfini (Exemple : Algérie, 6 mois ; Liban, 60 jours). Des conditions qui peuvent évoluer au cours des prochaines semaines. Une maladie qui ne s'arrête sans doute pas aux frontières de l'Allier et pour laquelle on considère que le bassin allaitant charolais est touché dans la même mesure. Une surveillance est également mise en place pour rechercher les sérotypes exotiques (autres que 4 et 8).

Oui, c'est simple de recycler mes papiers.

Tous les papiers se jettent dans le bac de recyclage.

journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, carnets, enveloppes, cartons, films noirs, tous les autres papiers

La collecte est gratuite et gratuite. C'est tout simple.

eco2019

Conseils, préventions et solutions

Antenne 04 70 35 14 30

La Vallée - 22, route de Souzy
CS 30871 MELY - 03000 MOULINS
Téléphone: 03 76 50 00 00

SÉBASTIEN JULY
L'ALLIÉ AGRICOLE

- Nombreuses sollicitations des vétérinaires, du LDA et du GDS
- 23/01 : rencontre DDCSPP, GDS, GTV, LDA → état des lieux de la situation, recommandations et communication
- A noter : 32 % des broutards positifs BTV8 (mouvements)
- Recommandation : vaccination précoce de tous les animaux